

COMMUNE
DE
SALLESPISSE
64300
D26/10/02a

Réunion du Conseil Municipal du 26 Octobre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
Conseil : 15
Présents : 13
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille deux le vingt six octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LAPOUBLE, Maire

Etaient présents : MM. LAPOUBLE, DARRACQ, LAPEYRE, CAMGUILHEM, CONEJERO, TROUILH, GRINET, CAZENAVE, MESPLEDE J., LARRIEU, CARSUZAA, LARTIGUE, MESPLEDE M.

Absents excusés : MM. YAN.

M. FOURCADE Yves donne procuration à M. LAPOUBLE
Secrétaire de séance M. DARRACQ Bernard Laurent.

**OBJET : INSTAURATION DU REGIME DE LA PARTICIPATION POUR LE
FENANCEMENT DES VOIES NOUVELLES ET DES RESEAUX (LOI PVNR)
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1,
L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

- **considérant** que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique à savoir, les aménagements de voie existante réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Le Conseil Municipal décide,

- **d'instaurer** le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux définie aux article L. 332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
SALLESPISSE, le 28 Octobre 2002

Le Maire :
JP LAPOUBLE

